

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 94° CONSEIL D'ADMINISTRATION (22 FEVRIER 2023)

Patrice VERGRIETE présente les orientations stratégiques – exécution 2022 marquée par une nouvelle hausse des financements conformes à la LOM et au plan de relance.

Paris, le 24 février 2023 – Nommé **président du Conseil d'administration** par le Président de la République depuis le 24 janvier 2023, M. Patrice VERGRIETE a présidé pour la **première fois** le **Conseil d'administration** de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) qui s'est tenue le 22 février 2023.

Cette nomination est intervenue à l'issue des **auditions**<sup>1</sup> devant les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat qui se sont déroulées le 11 janvier 2023 et conclues par un vote en faveur de sa nomination à hauteur de 55 voix « POUR », 12 « Abstentions » et 11 voix « CONTRE ».

### Début de la présidence de Patrice VERGRIETE et orientations stratégiques

M. Patrice VERGRIETE y avait présenté ses **orientations stratégiques** qu'il donnera à sa présidence qui s'inscrit dans la continuité des présidences de M. Christophe BECHU, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de M. Jean CASTEX, ancien Premier ministre :

1. **garantir la soutenabilité financière** de l'Agence, laquelle met en œuvre les financements de l'Etat en faveur des infrastructures de transport ;
2. **faciliter la transition écologique** en accélérant les procédures de financement vers des mobilités décarbonées dans une **approche partenariale** en particulier avec les collectivités . Il a rappelé l'importance des négociations qui s'ouvriront, suite au rapport du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) remis à la Première ministre le 24 février, pour l'actualisation de la trajectoire financière telle qu'inscrite dans la loi d'orientation des mobilités 2019 tout comme l'importance de nouer des partenariats solides avec les collectivités territoriales et les autres opérateurs de l'Etat ;
3. **conforter la dynamique de transparence** notamment vis-à-vis de la représentation nationale quant à l'usage des deniers publics en lui fournissant l'ensemble des données utiles à la double action de contrôle et de législateur.

### Exécution budgétaire 2022

L'exécution budgétaire 2022 est conforme à la trajectoire de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et poursuit la mise en œuvre du plan de relance.

Ainsi, **2/3** des **dépenses** ont bénéficié aux **modes alternatifs à la route** :

- 63,6% des **autorisations d'engagement** (fer : 33,2% ; transports en commun et mobilités actives : 22,3% ; transport fluvial et ports maritimes : 8,1%) ;

---

<sup>1</sup> Consultables via les liens suivants : [https://videos.assemblee-nationale.fr/video.12698267\\_63be8d790d328.commission-du-developpement-durable--m-patrice-vergriete-propose-aux-fonctions-de-president-du-co-11-janvier-2023](https://videos.assemblee-nationale.fr/video.12698267_63be8d790d328.commission-du-developpement-durable--m-patrice-vergriete-propose-aux-fonctions-de-president-du-co-11-janvier-2023) et [http://videos.senat.fr/video.3192980\\_63bca34d118a9.transports--patrice-vergriete-candidat-a-l-afitf](http://videos.senat.fr/video.3192980_63bca34d118a9.transports--patrice-vergriete-candidat-a-l-afitf)

- 66,1% des **crédits de paiement** (fer : 38,0% ; transports en commun et mobilités actives : 16,3% ; transport fluvial et ports maritimes : 11,8%).

Les **ressources affectées** étaient générées par une partie de la TICPE (38,5%), les concessions autoroutières (18,7%), une partie des amendes radar (5,5%) et pour la première fois, d'une contribution solidaire sur les billets d'avion (4,3%). Pour le financement du plan de relance, l'Agence a bénéficié de subventions budgétaires (20,4%). Enfin, l'Agence a bénéficié de dotations et recettes exceptionnelles (2,6%).

### Conventions de financement approuvées

Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième vague de conventions au titre de l'année 2023 : **16 conventions/avenants de financement** pour une valeur de plus de 350 M€. Ces conventions et avenants portaient sur l'ensemble des modes, exceptés les ports maritimes.

### Mise en œuvre du plan de relance

Il a pris connaissance de l'avancement de la mise en œuvre du **plan de relance** / volet transport. Fin 2022, sur 3,06 milliards d'euros : toutes les autorisations d'engagements (AE) ont été consommées à l'exception d'une partie des AE réservées pour le 4<sup>ème</sup> appel à projets TCSP qui ont été reportées en 2023. Quasiment la moitié des crédits de paiement a été exécutée.

### Agenda

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le **10 mai 2023**.

Par ailleurs, le [hackathon européen](#) mené en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel sur le thème 'Comment soutenir les changements de comportements pour des mobilités plus durables ?' aura lieu dans la matinée du **27 mars 2023** à l'Hôtel Roquelaure. A noter également que l'AFIT soutient la 3<sup>e</sup> édition de « **Mai à vélo** ».

*Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.*

*L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de grands projets structurants (canal Seine Nord Europe, tunnel transalpin Lyon-Turin) et le volet transports du plan de relance.*

*Le budget annuel de l'Agence dépasse 3 milliards d'Euros. L'AFIT France est gouvernée par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Le budget de l'agence provient de recettes affectées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, amendes des radars automatiques et contribution du secteur aérien.*

Pour en savoir plus : [www.afit-france.fr](http://www.afit-france.fr). Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité, les Actes du colloque européen du 22 février 2022 « Décarbonation des Mobilités », les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...

### Contacts presse du ministère des Transports

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : [presse.mt@transport.gouv.fr](mailto:presse.mt@transport.gouv.fr)

### Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 10 61

Mél : [katrin.moosbrugger@afit-france.fr](mailto:katrin.moosbrugger@afit-france.fr)